



**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES**

Lundi 28 janvier 2008

Maison de la Région
Salle Jean Monnet

Contact presse :
Anne-Cécile Auguin
05 49 55 77 68
ac.auguin@cr-poitou-charentes.fr

DOSSIER DE PRESSE

LES GRANDS DOSSIERS de la Commission Permanente

Lors de la Commission Permanente du Conseil Régional du 28 janvier 2008, Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, propose aux élus régionaux cinq nouvelles décisions importantes :

I. Éducation - formation, pour que chacun accède à un métier :

- pour réduire les inégalités sociales et garantir l'égalité d'accès au savoir des lycéens, **la Région augmente de 20% le Fonds Social Régional ;**
- pour concrétiser le droit à la formation pour tous tout au long de la vie, **création du Chèque Régional d'Accès à la Certification et signature d'un nouveau protocole avec l'Assedic ;**
- renforcement de l'accès aux métiers et de la réponse aux besoins de recrutement des entreprises avec **l'ouverture de 303 places d'apprentissage à la rentrée 2008 ;**

II. Poitou-Charentes, région de l'Excellence environnementale :

- Engagement du **Plan régional de développement de l'électricité photovoltaïque**
- Définition du **règlement des aides 2008 du Fonds régional d'excellence environnementale** et lancement de l'appel à projets pour des **bâtiments à faible consommation d'énergie.**

La Commission permanente est aussi saisie de dossiers significatifs :

- **Enseignement supérieur :** engagement de **300 bourses supplémentaires pour l'accès aux formations scientifiques de jeunes lycéens issus de milieux modestes ;**
- **Logement :** soutien à la **création de plus de 200 logements ;**
- **Territoires :** adoption des deux derniers Contrats Régionaux de Développement Durable 2004-2013 et soutien à des projets portés par les territoires pour près de 6 millions d'euros.

La Région augmente de 20% le Fonds Social Régional pour réduire les inégalités sociales et garantir l'égalité d'accès au savoir des lycéens

Situation de la Région Poitou-Charentes :

Selon l'INSEE, en 2004, plus de 200 000 personnes, parmi lesquelles beaucoup d'enfants vivent sous le seuil de bas revenus établi à 735 euros mensuels.

En 2006 : 6 341 aides versées au titre du Fonds Social Régional en Poitou-Charentes.

Depuis 2004, l'éducation et la formation des jeunes sont au coeur des priorités de la Région Poitou-Charentes. Soucieuse de promouvoir l'égalité dans l'accès au savoir des lycéens et apprentis, la Région a décidé d'agir via le Fonds Social Régional créé en 1999. Au travers de ce dispositif, l'objectif est de compenser les inégalités et de participer aux dépenses liées à la vie scolaire auxquelles les familles les plus en difficulté ont du mal à faire face. **Le Fonds Social Régional permet ainsi aux enfants de familles, qui ne peuvent pas faire face à certains frais (fournitures scolaires, restauration, hébergement, transport, santé) de poursuivre leur formation dans de meilleures conditions.**

La Région propose, lors de cette Commission, d'augmenter de 20% l'enveloppe budgétaire du Fonds Social Régional, pour la porter, en 2008, à 1 560 000 €. Cette dotation permettra de répondre de manière plus conséquente aux difficultés financières des familles, dues notamment à la baisse du pouvoir d'achat des français et à la suppression par l'Etat des remises de principe aux familles nombreuses et modestes.

Plus d'information sur le Fonds Social Régional en Poitou-Charentes sur le site de la Région : www.poitou-charentes.fr -
Sur Mesure – Août N°2007-07

La Région concrétise le droit à la formation pour tous tout au long de la vie

Dans le cadre du Schéma Régional des Formations adopté en juin 2006, la Région a décidé de renforcer l'accès aux formations qualifiantes avec la création du «Chèque Régional d'Accès à la Certification» (CRAC) et la signature d'un nouveau protocole d'accord avec l'ASSEDIC afin d'élargir l'accès des formations à tous les demandeurs d'emploi, de développer l'adaptation des formations aux besoins individuels et de rendre plus efficaces les financements de la formation.

■ **La Création du Chèque Régional d'Accès à la Certification** **Objectif 2008 : 650 bénéficiaires**

Le Chèque Régional d'Accès à la Certification (CRAC) offre la possibilité à **tous les demandeurs d'emploi de se former**, dès lors que leur projet de qualification n'a pas trouvé de réponse dans les dispositifs de formation collective de droit commun (Programme Régional de Formation, actions conventionnées...). Auparavant, seuls les demandeurs d'emploi indemnisés par l'ASSEDIC y avaient accès. Il constitue un dispositif de garantie pour les personnes concernées, contribuant à la sécurité sociale professionnelle, tout en renforçant l'efficacité des actions de formation et en retenant les actions qui débouchent sur une qualification reconnue (la certification). **Il contribue ainsi à la priorité régionale affirmée en 2004 : que chacun ait un métier en Poitou-Charentes.**

En proposant ce dispositif, **la Région réaffirme sa volonté de promouvoir les formations certifiantes. Ces formations qui préparent à un titre professionnel, un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle sont les seules qui garantissent une insertion durable dans l'emploi.**

Le Chèque Régional d'Accès à la Certification permet aux personnes :

- d'accéder simplement et de manière personnalisée à la formation,
- d'actualiser et de valoriser leur capital compétence en explorant systématiquement, avant l'entrée en formation, toutes les possibilités de Validation des Acquis de l'Expérience.
- d'être conseillées et accompagnées en amont de leurs choix de formation avec la garantie d'un financement tout au long du parcours.

Le Chèque Régional d'Accès à la Certification s'inscrit donc dans une perspective de sécurisation des parcours au moment même où les partenaires sociaux ont fait de cette question l'un des enjeux majeurs de leur négociation.

Pour sa part, la Région entend ne laisser aucune « zone blanche » : ainsi, les demandeurs d'emploi non indemnisés qui jusqu'à présent ne pouvaient prétendre au chèque formation pourront bénéficier du soutien financier de la Région, pour la prise en charge des frais pédagogiques ainsi que de la rémunération durant leur parcours. Cette avancée a été rendue possible grâce à une négociation avec les partenaires sociaux gestionnaires de l'Assédic Limousin Poitou-Charentes, l'AGEFIPH et les Conseils Généraux, dans le cadre de la Conférence régionale des financeurs de la formation.

Le Chèque Régional d'Accès à la Certification est une étape importante vers la mise en place du Compte Formation Universel. Il part en effet d'une **analyse des acquis individuels et des besoins de chacun individu, en proposant une réponse adaptée.**

C'est aussi un moyen de **renforcer l'efficacité de la dépense publique de formation** car, au lieu de financer des formations standardisées pour tous, il adapte le parcours de formation aux besoins de chacun, en retenant les formations débouchant sur un titre. Les évaluations conduites en région ont montré que ce sont celles-ci qui garantissent dans les deux tiers des cas une sortie vers l'activité, soit deux fois plus que les formules traditionnelles de stages d'insertion.

■ **Nouveau protocole d'accord Région - ASSEDIC**

Dans leur volonté commune de sécuriser le parcours professionnel des demandeurs d'emploi et ainsi leur permettre le retour à un emploi durable, la Région et l'Assédic ont décidé de conjuguer leurs modes d'intervention, en s'appuyant sur la complémentarité de leur intervention :

- L'Assédic concentrera ses moyens, dans la limite de son enveloppe financière, sur les demandeurs d'emploi indemnisés en Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ;
- La Région Poitou-Charentes, dans la limite des dotations votées dans son budget, soutiendra l'ensemble des demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut, avec le même objectif de reclassement pérenne et aussi une mission plus générale d'élever le niveau de qualification de ses habitants,

La Région et l'Assédic tiennent à souligner, par ce protocole d'accord, la nécessité d'impliquer les entreprises et leurs représentants dans la mise en place d'actions de formation répondant à leurs besoins de qualification et de recrutement. Ce qui signifie concrètement que :

- les deux partenaires commandent, mettent en oeuvre et financent les actions de qualification des futurs salariés,
- en contre-partie, les entreprises, s'engagent à les employer durablement au terme de leur formation.

Ce nouveau protocole permet aussi de renforcer les apports de l'Assedic, avec un **nouveau partage des financements**, plus favorable aux finances régionales, **ce qui dégage des moyens pour étendre le bénéfice des actions de formation à des personnes qui n'y avaient pas accès jusqu'à présent.**

La Région renforce sa politique de développement de l'apprentissage

■ Ouverture de 303 places supplémentaires à la rentrée 2008 1 500 nouvelles places d'apprentissage créées depuis 2005

Souhaitant que chaque jeune de la région puisse accéder à un métier par la voie de son choix, la Région Poitou-Charentes a fait de l'éducation et de la formation l'une de ses priorités d'action. Précisé par le Schéma régional des formations adopté en juin 2006, son engagement s'est également concrétisé par la signature en juin 2005 avec l'Etat et ses partenaires d'un contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage, dont un des objectifs majeurs vise une augmentation de 2 500 apprentis en 5 ans..C'est dans la continuité de cet engagement que la Région propose, lors de cette Commission, **l'ouverture de 303 places supplémentaires d'apprentissage à la rentrée 2008.**

Cette nouvelle étape de création de places s'inscrit dans les orientations définies en 2005 :

- accroître la part de l'apprentissage, très efficace pour l'accès à un métier et à un emploi, dans les actions de formation régionales ;
- développer les formations en apprentissage après le baccalauréat (niveaux I à III), car cela répond à un besoin des jeunes et des entreprises ;
- sélectionner les filières de formations en apprentissage qui répondent le mieux aux besoins de recrutement des entreprises ;
- accroître la participation des établissements d'enseignement public à l'apprentissage.

Document ci-après : liste des ouvertures des formations en 2008

■ Régionalisation du Centre de Formation d'Apprentis national des Compagnons du Devoir en Poitou-Charentes

Le CFA des Compagnons du Devoir, géré par l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France, est le seul CFA national en Poitou- Charentes, formant **plus de 220 jeunes (222 places prévues en 2008)** dans la région, sur trois antennes de formation.

La Région propose, lors de cette Commission, de régionaliser ce CFA, dans un objectif de développement de la qualité de l'offre d'apprentissage sur l'ensemble du territoire régional afin qu'elle puisse répondre encore mieux aux besoins des entreprises locales, en consolidant l'ancrage régional de ces formations.

COUP DE PROJECTEUR

Apprentissage

Bilan de l'action régionale pour l'apprentissage : un développement de l'offre de formation « par le haut »

Le nombre d'apprentis en formation en Poitou-Charentes est ainsi passé de 12 592 en décembre 2003 à près de **14 400 apprentis à la rentrée 2007, soit plus de 1 800 apprentis supplémentaires en 4 ans.**

Au final, ce sont plus de 100 sections nouvelles qui ont été ouvertes depuis 2004 dont 47 au sein des établissements d'enseignements locaux publics (y compris agricoles).

Ce développement de l'apprentissage est un gage d'accès aux métiers et à l'emploi puisque 80% des apprentis intègrent le marché de l'emploi après leur formation.

	Nbre d'app. total	Niv. I	%	Niv. II	%	Niv. III	%	Niv. IV	%	Niv. V	%
2002	13 073	330				1029		2581	19,7 %	9133	69,8 %
2003	12 592	362				915		2835	22,9 %	8480	67,3 %
2004	12 597	238	1,9 %	122	1,0 %	1020	8,1 %	2862	22,7 %	8355	66,3 %
2005	12 927	251	1,9 %	149	1,2 %	1213	9,4 %	3080	23,8 %	8234	63,7 %
2006	13 723	487	3,5 %	172	1,3 %	1458	10,6 %	3223	23,5 %	8383	61,1 %
2007	14 395	362	2,5 %	247	1,7 %	1858	12,9 %	3433	24 %	8495	59 %
Evol. 2004-2007	+ 14 %	+ 52 %		+102 %		+ 82 %		+ 20 %		+ 2 %	

Ainsi, même si le niveau V reste encore la composante majeure de l'offre de formation, l'apprentissage depuis 2004 s'est fortement développé pour les formations de niveau IV et tout particulièrement pour les formations du supérieur (niveaux III, II et I). Pour l'essentiel, il s'agit de diplômes nationaux mais les titres homologués des CCI, du CNAM et d'autres organismes de formation tendent à se développer.

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Après-pétrole : La Région met en place un Plan régional pour le développement du photovoltaïque

Dans le cadre de sa politique d'excellence environnementale, la Région a décidé de donner la priorité au développement des énergies renouvelables sur la période 2007-2013, dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région et des programmes opérationnels européens. La Région Poitou-Charentes est la seule à avoir décidé de consacrer le même effort financier au sein du FEDER à l'environnement et au développement de l'innovation (70 millions d'euros sur chaque axe).

L'attractivité de la filière photovoltaïque est indéniable, en raison : des tarifs d'achat actuellement en vigueur et de l'intérêt croissant des acteurs publics et économiques pour le développement d'unités de production d'énergie photovoltaïque. **Cette action vise à accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie régionale**, conformément aux engagements pris en 2004 et aux dernières orientations affichées au niveaux européen et national.

Actuellement, la production d'électricité photovoltaïque fait l'objet d'une garantie d'achat par les entreprises de production électrique sur 20 ans de l'électricité produite, ce qui doit assurer la rentabilité économique des projets engagés. Toutefois, **la plupart des acteurs économiques ont du mal à envisager des projets sur une période aussi longue et financer des investissements coûteux (100 m² de panneaux photovoltaïques représentent un investissement de l'ordre de 60 à 80 000 euros). C'est ce qui justifie l'intervention régionale, pour accompagner l'engagement de chacun et offrir des outils permettant de d'alléger les contraintes liées à ces projets.**

Ce plan photovoltaïque sera aussi le moyen de **mobiliser chaque partenaire sur ses consommations d'électricité et de susciter, pour chaque projet, un effort de maîtrise des consommations, de manière à les diminuer.**

C'est pourquoi, la Région propose d'adopter, lors de cette Commission Permanente, un Plan photovoltaïque régional, avec comme axes principaux d'action :

- **le développement de sites de production d'électricité photovoltaïque** dans les bâtiments gérés par la Région : Maison de la Région, lycées, avec un objectif de production d'électricité correspondant à la totalité des consommations (après des efforts de maîtrise des consommations) ainsi que dans les Centres de Formation par l'Apprentissage et les bâtiments subventionnés,

- **la création de l'emploi** dans cette filière, depuis la production jusqu'à l'installation et la maintenance des unités : la finition d'un plan d'action régional va permettre aux acteurs économiques de se déterminer pour investir, compte tenu des perspectives de développement de la demande ;
- **le développement d'installations photovoltaïques au sein des collectivités, des zones d'activités et des entreprises** : il s'agit pour la Région d'encourager et de soutenir le développement de la production d'électricité photovoltaïque en proposant à tous les partenaires concernés de participer à ce plan régional ;
- Dans le cadre du partenariat 2008 ADEME – Région, **le soutien des projets photovoltaïques pour les particuliers et les petites unités développées par les entreprises et les collectivités** ;
- **la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Poitou-Charentes Energies Renouvelables** visant à proposer aux acteurs publics et privés un outil leur permettant de réaliser simplement des projets de centrales photovoltaïques plus conséquents, installées sur leurs bâtiments et raccordées au réseau électrique en s'affranchissant de toutes démarches qui seront assurées par cette société coopérative.

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

La Région renforce son action en faveur des énergies renouvelables et du développement des Bâtiments à Basse Consommation d'énergie

Toujours dans le cadre de sa politique d'excellence environnementale, la Région a décidé de renforcer son action en faveur des énergies renouvelables et des Bâtiments à basse Consommation d'Energie.

- **Définition des nouvelles règles d'intervention du Fonds régional d'excellence environnementale en 2008**

La Région Poitou-Charentes a obtenu la mise en place d'un service unique de soutien aux actions d'excellence environnementale, en gérant les fonds européens du FEDER (débloqués par la Commission européenne en fin d'année 2007), de l'ADEME et du budget régional.

Cette situation unique dans le pays permet d'offrir une plus grande réactivité aux demandes de soutien aux projets présentés par les particuliers, les collectivités et les entreprises, en illustrant **la politique de partenariat mise en place par les élus régionaux**. Cela permet aussi de mobiliser des moyens financiers importants, puisque **sur sept ans ce sont plus de 122 millions d'euros qui seront attribués aux projets d'excellence environnementale en région**.

Comme chaque année, **la définition du règlement des aides est l'occasion de faire évoluer la nature et le niveau des aides, pour tenir compte du développement des besoins, de l'adaptation des comportements et de la nécessité de conserver à l'intervention publique un réel effet de levier**.

Pour 2008, l'effort sera mis notamment sur le développement de la filière « chauffage au bois », avec notamment un **programme de soutien à 500 chaudières bois à granulés**, de manière à encourager les particuliers et les petites collectivités à participer à l'effort de réduction des gaz à effet de serre et à offrir des débouchés à l'offre de produits bois qui se développe en Poitou-Charentes.

Le nouveau règlement s'applique à compter du 1er février 2008, les dossiers en cours étant traités en application du règlement 2007 (à ce titre, 302 dossiers sont présentés à la Commission Permanente – voir plus bas le détail des aides accordées).

■ **Lancement d'un appel à projets EFFINERGIE en Poitou-Charentes «Bâtiments Basse Consommation d'Énergie»**

Le bâtiment étant le premier secteur consommateur d'énergie en Poitou- Charentes (43%) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre d'origine énergétique (29%) après le transport, **la Région a souhaité agir concrètement en termes d'excellence environnementale et de maîtrise de consommation d'énergie, tant dans le domaine de la construction neuve, que celui la réhabilitation de bâtiments existants.**

Cet appel à projets s'inscrit dans la double dynamique nationale et inter-régionale des objectifs du PREBAT (programme de recherche et d'expérimentations sur l'énergie dans le bâtiment) et de la démarche EFFINERGIE.

Objectif de cet appel à projet régional : **faire émerger des opérations exemplaires à court terme et reproductibles, dans l'objectif d'un développement sur l'ensemble du territoire régional.**

Acteurs concernés : les **maîtres d'ouvrages publics et privés.**

L'appel à projets concerne **la réhabilitation** de bâtiments existants et la **construction de bâtiments neufs** :

- **dans le secteur résidentiel** (logement individuel et collectif ou groupé - et notamment dans le logement social). Les opérations de type collectif ou groupé seront prioritaires dans le cadre du présent appel à projets.
- **dans le secteur tertiaire**, où les constructions neuves à usage de bureau seront visées prioritairement.

Soutiens financiers :

- **Aide aux études préalables** : aide jusqu'à 70 % des coûts des études énergétiques préalables nécessaires à la définition des ouvrages permettant l'atteinte de la performance énergétique recherchée. Le coût des études est plafonné à 30 000 euros par projet collectif, bâtiment collectif ou maisons individuelles groupées, et tertiaire, et 5 000 € par projet de maison individuelle. Ces études devront être réalisées sur la base de cahiers des charges qui seront mis à disposition des maîtres d'ouvrage par l'ADEME et la Région.

Aide à l'investissement pour les projets lauréats : les projets lauréats (neufs et réhabilitations) de l'appel à projet bénéficieront, sur décision de Commission Permanente du Conseil Régional Poitou-Charentes, du soutien financier suivant :

- Logement très performant – EFFINERGIE : 100 €/m² SHON avec un maximum de 200 000 € par opération
- Logement performant : 50 €/m² SHON avec un maximum de 200 000 € par opération
- Tertiaire : 50 €/m² SHON avec un maximum de 100 000 € par opération

■ Développement des énergies renouvelables chez les particuliers

Dans le cadre du partenariat entre l'ADEME et la Région et afin que les particuliers ayant présenté leurs dossiers de demande de subventions avant janvier 2008, puissent d'ores et déjà commencer la mise en place de leurs équipements utilisant des énergies renouvelables, la Région propose que soit votée, dès cette Commission, une subvention globale de 531 411 €, répartie comme suit :

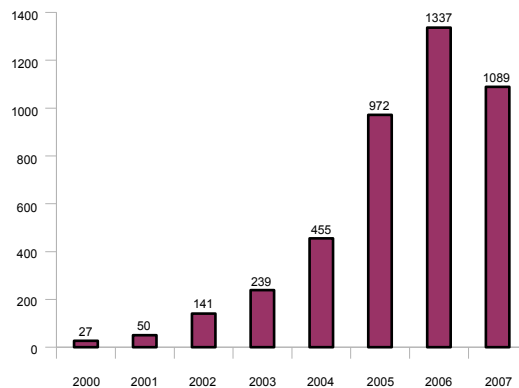
Type d'équipement	Nombre de dossiers proposés	Subvention proposée		Nombre de dossiers cumulés en 2008 *	Budget total affecté en 2008*
		NEID-CP	NIHD-CP		
Chauffe-eau solaire	220	176 000 €		220	176 000 €
Système solaire combiné	3	9 000 €		3	9 000 €
Générateur photovoltaïque	36	132 161 €		36	132 161 €
Poêle à granulés de bois	5	7 000 €		5	7 000 €
Chaudière bois	28	127 250 €		28	127 250 €
Maison Bois économe en énergie	10		80 000 €	10	80 000 €
TOTAL	302	451 411€	80 000 €	302	531 411 €

COUP DE PROJECTEUR

■ Le développement des énergies renouvelables chez les particuliers

Le nombre de dossiers financés par la Région pour encourager le développement des énergies renouvelables chez les particuliers est **en constante progression** :

● les chauffe-eau solaires individuels :



2008 : 220 projets soutenus dès la CP de Janvier 2008.

■ Bilan global du développement du solaire thermique et photovoltaïque en Poitou-Charentes

Les chiffres clés du bilan d'activités 2007 sont les suivants :

- 4329 chauffe-eau solaires individuels,
- 148 systèmes combinés « eau chaude-chauffage »,
- 163 installations d'eau chaude collectives,
- 287 systèmes photovoltaïques,
- plus de 25 000 m² de capteurs solaires installés,
- 4 470 tonnes de CO₂ évitées,
- 604 installateurs formés et agréés Qualisol

Plan d'éducation prioritaire en 2008 : 300 nouvelles Bourses d'Accès à l'Enseignement Supérieur

Face au constat que seulement 70% des bacheliers de Poitou-Charentes accèdent à l'enseignement supérieur contre 83% au niveau national, la Région a décidé d'agir concrètement et a mis en place, il y a deux ans, un dispositif de bourses d'accès à l'enseignement supérieur, afin d'ouvrir des partenariats et ainsi élargir les voies d'accès des bacheliers aux études supérieures.

Le dispositif de bourses d'accès à l'enseignement supérieur a pour principal objectif de permettre à des lycéens dont les capacités scolaires sont reconnues, de surmonter des handicaps financiers, parfois culturels, afin qu'ils puissent accéder à l'enseignement supérieur dans les filières scientifiques.

Objectif 2008 : 300 nouveaux bacheliers bénéficiaires.

Pour rappel, **600 étudiants ont été bénéficiaires depuis 2006, 183 nouveaux bacheliers en 2007.**

■ **Coup de projecteur sur le dispositif de bourses d'accès à l'enseignement supérieur :**

Sont bénéficiaires de ces bourses, les élèves :

- I. **inscrits en terminale** dans un lycée public ou privé sous contrat de la région,
- II. ayant des **ressources familiales** qui se situent immédiatement au-dessus des ressources ouvrant droit aux bourses du CROUS,
- III. s'engageant dans une **filière scientifique** de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes, sauf si la filière choisie n'y existe pas,
- IV. ayant des **résultats scolaires** laissant présager de bonnes chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

L'aide apportée par la Région consiste en l'attribution **d'une bourse de 1 000 € versée en une fois à la rentrée universitaire et d'un ordinateur portable.**

La bourse de 1 000 € continue à être versée chaque année :

- V. si l'étudiant poursuit son cursus sans redoublement,
- VI. jusqu'à l'obtention du premier diplôme de l'enseignement supérieur
- VII. au maximum pendant 5 ans.

La Région soutient la création de logements sociaux

Il y a, en Poitou-Charentes, une véritable crise du logement social, se manifestant notamment par un taux de logements sociaux très inférieur à la moyenne nationale, alors que le taux des ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds HLM est de 70 %, soit très au dessus de la moyenne nationale. C'est pourquoi, face à ce constat, **la Région a décidé d'agir concrètement, par l'augmentation quantitative et qualitative des logements sociaux sur l'ensemble du territoire régional, et l'attribution d'un véritable prêt à taux zéro aux futurs locataires ou accédants à la propriété à revenus modestes ou moyens.**

Dans ce cadre, 1185 logements sociaux ont été aidés depuis 2004.

Quatre décisions sont proposées à la Commission Permanente.

- **Aide au financement de 114 logements sociaux neufs, à Très Haute Performance Énergétique (THPE)**

Toujours dans un souci d'excellence environnementale, la Région Poitou-Charentes s'est fixée un objectif clair : aider à la production de 100 % des logements sociaux neufs aux normes THPE sur l'ensemble du territoire régional.

La Région propose, lors de cette Commission :

A la demande de l'Office Public HLM de la Charente (LOGELIA) :

- **une aide à la construction de 16 logements collectifs PLUS-CD et 4 logements collectifs PLUS - « Les rosiers » à Saint Yrieix.**

Soit l'attribution d'une subvention régionale de 42 222 e

A la demande de l'Office Public de l'Habitat de Poitiers (LOGIPARC) :

- **une aide à la construction de 8 logements individuels locatifs à Terce (Route de Morthemmer), de 54 logements collectifs et individuels à Poitiers (Champs de Saint Pierre), de 32 logements collectifs à Poitiers St Eloi (Avenue de la Révolution).**

Soit l'attribution d'une subvention régionale de 259 354 euros.

La Région souhaite ainsi inciter les bailleurs sociaux à dépasser dès maintenant les normes en vigueur et anticiper sur la réglementation thermique 2010, en contrepartie de la prise en charge par la Région de la totalité des intérêts des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les surcoûts de construction. Le prêt à taux 0 permet une baisse significative des émissions d'équivalent CO2, ainsi qu'une baisse des charges des locataires.

■ Aide au portage foncier et immobilier pour le logement social

La Région a décidé de prendre en charge la totalité des intérêts des emprunts contractés par les collectivités et opérateurs sociaux dans le cadre d'opérations d'acquisition de logements sociaux.

la Région propose, en conséquence, lors de cette Commission :

- d'aider la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à l'acquisition d'un lotissement destinée à la réalisation minimale de 9 logements sociaux, à SAUJON « les prises ». Soit l'attribution d'une subvention de 27 718 €.
- d'aider la Ville de Saintes à l'acquisition du site Saint Louis, suite au déménagement de l'hôpital de Saintes pour réaliser un projet global d'aménagement urbain, avec une opération mixte de logements locatifs et accession à la propriété, estimés entre 75 et 95. Soit l'attribution d'une subvention de 725 620 € .

SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Contrats régionaux de développement durable 2007-2013

La Commission permanente est saisie des deux derniers projets de Contrats régionaux de développement durable (Ile de Ré et Chauvinois). Ainsi, l'ensemble du dispositif régional de soutien aux pays et agglomérations de Poitou-Charentes est désormais en place. Il est rappelé que le dispositif des CRDD est unique en France, en ce qu'il permet aux pays et aux agglomérations de bénéficier d'un soutien régional pour les projets portés sur chaque territoire, aux travers de subventions régionales proposées directement par les élus des territoires, avec pour seul souci l'intérêt général.

Dès cette Commission Permanente, il est proposé de **soutenir les projets de territoires suivants, pour un volume financier de près de 6 millions d'euros :**

Environnement :

- Promotion de l'architecture contemporaine de qualité, dans l'objectif d'informer les habitants sur la nonne HQE (Haute Qualité Environnementale) en Horte et Tardoire,
- Programme de plantations de haies dans le Thouarsais.
- Action d'éducation à l'environnement sur le territoire du Haut-Poitou
- Action de valorisation de marais dans l'agglomération de Poitiers

Vivre ensemble :

- Animations patrimoniales et sensibilisation aux enjeux du bâti et des paysages en Ouest-Charente
- Création de logements adaptés maillés sur le territoire rural pour personnes âgées et handicapées en Haut Val de Sèvre,

Agriculture

- Redynamisation du marché aux bestiaux de Parthenay, Pôle d'Excellence Rurale en Gâtine,

Santé

- Action de prévention de l'alcoolisme des jeunes (« alcooloose ») en Bocage Bressuirais,
- Actions de promotion et d'éducation à la santé pour les jeunes en insertion professionnelle en Saintonge Romane,
- Poursuite d'une action de prise en charge et prévention des conduites addictives à Marennes-Oléron,

Equipements

- Mise en oeuvre de deux opérations de logements touristiques en Aunis avec prise en compte du handicap et d'une démarche environnementale
- Action de valorisation du paysage urbain de Châtellerault, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Emploi-Economie

- Action en faveur de la mobilité des personnes en insertion professionnelle à Marennes-Oléron et dans le Civraisien.